

MOBILISATION GENERALE

RASSEMBLEMENT TEMOIGNAGES CONFERENCE DE PRESSE

Le Mercredi 11 février à partir de 10h00

A côté de l'Assemblée Nationale, Place du Président Herriot M° Assemblée Nationale

**Eh les intermittents, si on vous menait en bateau une nouvelle fois ?
ATTENTION ! PIEGE A EVITER !
C'est plus que jamais le moment d'agir.**

Que se passe-t-il ?

Fin janvier, Monsieur Aillagon s'offusque des implications du protocole du 26 juin pour les femmes enceintes et les intermittents en congés maladie, implications qu'il feint de découvrir.

Grand seigneur, il se fend d'une bafouille à l'Unedic... Le 2 février, l'Unedic diffuse une circulaire qui prétend régler ce problème.

Quelles solutions nous sont proposées ?

Les périodes de congés maternité seront « neutralisées ». En clair, si on constate un arrêt maladie ou maternité de 3 mois par exemple, les Assedic comptabiliseront les heures en remontant non pas sur 11 mois mais sur 14 mois. Les 3 mois d'arrêt maladie sont comme mis entre parenthèse. L'Unedic confirme qu'il n'y a plus d'assimilation en heures de ces périodes de congés comme cela était le cas précédemment (à raison de 5,6 heures par jour).

L'Unedic semble oublier que, dans de nombreux cas, la période d'incapacité de travail liée à une grossesse est plus longue que le congé maternité légal : une danseuse, une cameraman, une trapéziste, par exemple, doivent s'arrêter de travailler bien avant d'être officiellement en congé maternité : elles ont donc des difficultés accrues pour travailler 507 heures, même en prolongeant de quelques semaines la période de référence !

L'Unedic semble oublier que, durant une incapacité de travail liée à la maladie ou à la maternité, on n'est pas seulement en incapacité de travailler, mais aussi en grande difficulté pour chercher un travail après le congé. Là encore, il n'est pas immédiat de "relancer" sa carrière.

Solutions ou rustines ?

La réaction précipitée du Ministère et de l'Unedic, bien qu'elle ne résolve rien, est la conséquence de notre regain de mobilisation depuis quelques semaines.

Elle est la preuve flagrante que la réforme signée le 26 juin et re-signée le 13 novembre, n'a jamais été réellement négociée.

Les fausses solutions proposées par l'Unedic nous démontrent une fois encore que ce Protocole est destructeur dans sa globalité et qu'il n'aura pour conséquence que la disparition inéluctable de milliers de professionnels : aujourd'hui on ne peut plus se mentir.

Pour quoi se battre ?

Certainement pas pour accepter des replâtrages improvisés, mais pour défendre le cœur de notre métier et nos droits fondamentaux, légitimes.

Nous devons et nous pouvons exiger

Non pas une solution boiteuse, mais une vraie prise en compte des congés maternité et maladie

Nous devons et nous pouvons exiger

**LE RETRAIT DU PROTOCOLE UNEDIC DANS SA GLOBALITE ET DE VRAIES NEGOCIATIONS
AVEC L'ENSEMBLE DES CONCERNES**

Nous porterons ce jour-là au Parlement la pétition qui a recueilli en quelques jours plus de 7 000 signatures. Nous rendrons publics les témoignages de toutes celles et de tous ceux qui sont déjà victimes de ce protocole scandaleux. Nous invitons et appelons l'ensemble des professionnels et des organisations représentatives à se joindre à cette initiative.

Parmi les premiers signataires : *le Collectif Femmes Enceintes et Mamans en Colère, la SRF (Société des Réalisateur de Films), la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France (CIP-IDF), l'Association contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT), la Fédération CGT du Spectacle.*